



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



POINT DE SITUATION CONCERNANT L'ABROGATION DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE LUTTE CONTRE LES CHARDONS DES CHAMPS

Cirsium arvense



Rappel :

Abrogation, par arrêté ministériel du 16/07/2020, de la partie métropolitaine de l'arrêté ministériel du 21/07/2000, qui constituait la base légale des 5 arrêtés préfectoraux

-  Les agents du SRAL n'ont plus la légitimité et ne peuvent plus intervenir
-  Le CROPSAV du 18/11/2022 est informé que la DRAAF/SRAL proposera aux préfets la signature d'arrêtés abrogeant les arrêtés préfectoraux en cours

Point de situation :

Arrêté préfectoral d'abrogation	44	49	53	72	85
Signé	X	X	X	X	
En cours					X

Des questions ? Des remarques ?

